

CLUBS FOREST HILL

Le règlement intérieur (ci-après désigné « RI ») est remis à chaque Membre et disponible dans les Clubs et sur le site internet www.forest-hill.fr

Le règlement intérieur (ci-après désigné « RI ») est remis à chaque Membre et disponible dans les Clubs et sur le site internet www.forest-hill.fr.

Titre 1 - Dispositions générales

1.1 - Engagements

Le fait d'adhérer au Club Forest Hill/Aquaboulevard/Amiral (ci-après : les Clubs) engage tous les Membres et les invités Friends des Membres, ainsi que les titulaires de cartes Fréquence sports de raquettes, les abonnés formules horaires, les personnes extérieures bénéficiant d'une invitation, d'une séance d'essai ou autorisées expressément par la Direction à fréquenter les Clubs en vertu d'accords spécifiques (ci-après collectivement désigné le « Membre »), à l'application des présentes dispositions générales et, selon la nature de l'abonnement, aux règlements des activités spécifiques du RI. Le Membre ainsi que les accompagnateurs s'engagent à respecter, outre le présent RI, les horaires et les consignes de sécurité, d'hygiène et de courtoisie affichés dans les Clubs.

1.2 - Tenue

Pour des raisons d'hygiène et de courtoisie, le port d'une tenue propre et convenable est exigé. Pour des raisons de sécurité, la tenue doit être appropriée à la pratique de l'activité sportive exercée. L'utilisation du téléphone portable est interdite en dehors des zones spécifiquement autorisées. La nourriture est interdite dans les salles d'entraînement, les bassins et les courts. Il est interdit de jeter des déchets quelconques en dehors des poubelles. La serviette est obligatoire pour toute activité et particulièrement pour l'utilisation des appareils de musculation et de cardio, fitness, saunas, hammams. Pour des raisons de sécurité, capuches, casquettes, bonnets ou tout autre couvre-chef sont interdits et devront être laissés au vestiaire, sauf présentation d'un certificat médical s'y opposant. Le Membre doit respecter les bonnes mœurs envers les autres clients et l'ensemble du personnel des Clubs. Dans le cas où les Clubs fournissent la prestation Service Plus Pacha Forme (mise à disposition d'une serviette pour chaque visite), seule la serviette remise devra obligatoirement être utilisée. En cas de perte de celle-ci, le Membre doit en informer le jour même l'accueil Forest-Hill. La non-restitution de la serviette sera facturée au tarif en vigueur affiché dans les clubs lors de l'événement (frais administratifs et de remplacement).

1.3 - Vestiaires

Les clubs mettent à disposition des casiers dans lesquels les Membres doivent obligatoirement entreposer leurs effets personnels. Ces derniers sont interdits sur les espaces de pratique, notamment sur les plateaux cardio et dans les salles de cours. Le Membre en assure la fermeture au moyen d'un cadenas sécurisé à clé. Il a l'obligation de libérer son casier et de récupérer son cadenas après sa séance. Les casiers non libérés le soir feront l'objet d'une ouverture par le personnel.

1.4 - Sécurité

Le Membre doit respecter le matériel et les installations des Clubs et les utiliser conformément à leurs notices d'utilisation et leurs programmes de fonctionnement. Sans préjudice de la responsabilité des Clubs, la responsabilité du Membre sera retenue en cas de dégradations, pertes ou destructions des installations, des locaux et du matériel des Clubs commises par son fait. La vente de produits ou services, quelle que soit leur nature, est strictement interdite au sein des Clubs. La Direction se réserve le droit de limiter temporairement l'accès à certaines installations afin de respecter les normes de sécurité ou de permettre la bonne réalisation des travaux d'entretien périodiques. Chaque Membre s'engage, en cas d'accident dont il serait le témoin, à prévenir immédiatement un membre du personnel. Il est formellement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées et des substances illicites dans l'enceinte des Clubs. Il est strictement interdit à tout Membre de fumer dans l'enceinte des Clubs. L'organisation de jeux d'argent et de réunions à caractère politique ou religieux est également prohibée. Il est également interdit de circuler en rollers ou trottinettes dans les Clubs. A l'intérieur des Clubs, les Membres et clients conservent la responsabilité de tout bien qui leur appartient. L'accès aux animaux est interdit.

1.5 - Accès

L'accès aux installations est exclusivement réservé aux Membres à jour de leur cotisation sur présentation de leur carte de Membre dans le ou les clubs définis par l'abonnement. La carte de Membre est demandée à l'accueil et sa non présentation sera sanctionnée par un refus d'accès aux installations. La carte peut être demandée à tout moment. La carte est personnelle et non cessible. Le prêt de celle-ci est une infraction au présent RI pouvant entraîner l'exclusion du Membre. Dans le cas du vol ou de la perte de la carte et sauf, cas de force majeure, le Membre s'engage à informer l'accueil des clubs afin d'éviter une utilisation frauduleuse de celle-ci par un tiers. Le personnel se réserve la possibilité de refuser l'accès au site pour quelle que raison que ce soit pouvant perturber son bon fonctionnement, notamment (i) pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou à la demande des services de police ou de la protection civile (ii) aux personnes agressives, violentes ou en état d'ébriété (iii) aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés par un adulte. Certains cours et réservations peuvent faire l'objet d'un supplément de prix.

1.6 - Options et formules Friends

L'option Friends permet à son bénéficiaire de venir accompagné par la personne de sa connaissance ou de son choix à chacune de ses venues dans les Clubs (Hors Club Amiral), dans la limite d'un invité par jour sur l'ensemble des sites. Les options et formules Friends ne sont accessibles qu'aux possesseurs d'une carte d'abonnement compatible et sont souscrites jusqu'à échéance du contrat. En cas de journée de forte affluence, pendant les vacances scolaires, week-ends et jours fériés, Les Clubs se réservent le droit de limiter le nombre d'invités Friends, ceci pour des raisons de confort et de sécurité. Pour ces journées, une réservation 48 heures à l'avance sera nécessaire auprès du Club concerné. Chaque invité communiquera à l'accueil ses coordonnées sur le formulaire « Invitation » et présentera sa pièce officielle d'identité à chaque venue. L'invité bénéficie des mêmes prestations que le Membre qui l'accompagne et s'engage à respecter le RI et les recommandations spécifiques des activités et plus généralement aux consignes de bonnes conduites, d'hygiène et de sécurité affichées dans le Club. La carte incluant l'option Friends doit être utilisée à des fins privées à l'exclusion de tout usage professionnel ou commercial. Pour garantir la tranquillité et la sécurité de tous, l'accès des invités Friends est contrôlé à l'entrée des Clubs, tout invité Friends doit se présenter impérativement accompagné de son ami Membre qui s'en porte personnellement garant. Ce dernier est présent sur site pendant toute la durée de présence de son invité Friends et ne pourra inviter une personne ayant été exclue ou temporairement interdite d'accès quel qu'en soit le motif.

1.7 - Cours

Toute dispense ou participation, à titre gratuit ou onéreux, à des cours particuliers autres que ceux encadrés par le personnel habilité par les Clubs est interdite.

Titre 2 - Espaces Fitness

2.1 - Tenue / Conditions d'âge

Pour utiliser les installations, le port de vêtements et chaussures spécifiques de sport, exclusivement réservés à cet usage, est obligatoire. Les activités proposées dans l'espace fitness sont réservées aux personnes de 16 ans et plus.

2.2 - Utilisation du matériel

Le matériel utilisé lors des séances d'entraînement doit impérativement être rangé au fur et à mesure après son usage pour en faciliter l'accès aux Membres suivants. L'utilisation des haltères ou de tout autre matériel de musculation doit se faire dans les espaces prévus à cet effet et seul doit être utilisé le matériel mis à disposition par le Club. Le Membre a l'obligation de nettoyer sa place et son matériel après utilisation à l'aide des produits de nettoyage dédiés à cet effet.

Titre 3 - Sports de raquettes

3.1 - Règles générales

Tous les joueurs doivent se présenter à l'accueil avant d'accéder aux courts. Il est demandé aux joueurs de bien vouloir placer leurs relations sous le signe de la courtoisie et ainsi, dans les périodes d'affluence, de libérer le plus rapidement possible les courts utilisés et ce, à l'horaire convenu. Il est interdit de taper dans les murs. Au terme de sa 1^{ère} heure de réservation, le Membre a la possibilité de réserver une 2^{ème} heure sous réserve des disponibilités des courts.

3.2 - Accès aux courts avec réservation

Les joueurs ont la possibilité de réserver les courts de sports de raquettes, ces réservations sont payantes et leur tarif varie selon l'activité envisagée, les jours et les tranches horaires concernées. Le tarif de réservation est fixé par période d'1h pour le Tennis et le Badminton et par période de 40mn ou 1h pour le Squash. Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone ou sur place à l'accueil jusqu'à 7 jours à l'avance. Sauf cas de force majeure, toute période réservée non annulée 24h à l'avance sera due au club et le Membre « défaillant » se verra interdire la possibilité d'effectuer une réservation et de jouer tant que les sommes dues aux Clubs ne seront pas réglées. En cas de retard supérieur à 10 mn après le début de la période réservée par un abonné, le court pourra être mis à la disposition des premiers abonnés présents sur une liste d'attente constituée de membres physiquement présents dans les Clubs. En cas d'affluence, des doubles pourront être organisés.

Titre 4 - Parc Aquatique Aquaboulevard – Sauna/Hammam/Jacuzzi - Piscines

4.1 - Conditions d'accès

L'accès au Parc Aquatique Aquaboulevard (ci-après : l'Aquaboulevard) est autorisé selon les heures et les jours d'ouverture à partir de 3 ans, sur présentation d'un justificatif d'âge. Les enfants entre 3 et 11 ans inclus doivent justifier de leur âge pour bénéficier du tarif enfant. Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un majeur et placés sous la responsabilité de ce dernier. Les jours et horaires d'ouverture du Parc Aquatique sont indiqués et régulièrement mis à jour sur le site internet www.aquaboulevard.fr. Ils sont également affichés à l'entrée du Parc Aquatique et disponibles sur demande. De façon générale le Parc Aquatique de l'Aquaboulevard est ouvert chaque année au minimum les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires (Zone C) et tous les jours pendant la période estivale de mai à août.

4.2 - Consignes d'hygiène pour l'ensemble des zones humides de nos Clubs

L'accès aux bassins sera refusé aux personnes ne disposant pas d'une tenue de bain conforme au présent règlement. Seuls les maillots, slips et boxers de bain sont autorisés. Les shorts, bermudas, sous-vêtements, paréos, combinaisons et tenues similaires sont formellement interdits. Toute autre tenue non adaptée à la pratique de la natation pourra être refusée. Le passage par les vestiaires, douches et pédiluves est obligatoire avant d'entrer dans les bassins. L'entrée pourra être refusée à toute personne ne remplissant pas des conditions d'hygiène normale ou porteuse d'une maladie d'yeux, de plaies ou de pansement.

4.3 - Vestiaires Parc Aquatique

Pour des raisons d'hygiène, le port des chaussures est interdit au sein des vestiaires. Une seule personne est autorisée par cabine de déshabillage. Les enfants en bas âge peuvent néanmoins être accompagnés par leurs parents ou la personne en ayant la garde. Pour éviter de rendre le sol glissant, il est obligatoire de se sécher dans les zones humides avant de rejoindre les vestiaires. Sans préjudice de la responsabilité de FH/AP, l'utilisation éventuellement payante des casiers s'effectue sous la responsabilité des usagers. Les casiers non libérés feront l'objet d'une ouverture par le personnel. Il conviendra de signaler les objets de valeur retrouvés (portefeuilles, mobiles, clés de voiture, ...) en appelant le PC sécurité, et de ne pas les laisser aux vestiaires.

4.4 - Règles de sécurité et de bonne conduite

Il est formellement interdit : D'apporter un pique-nique ou des boissons, de manger ou boire au bord des bassins ; de fumer sur les espaces intérieurs et extérieurs (sauf zones prévues à cet effet), d'apporter des narguilles, chichas ou autres pipes à eau ; de pratiquer l'apnée, plonger et/ou de se pousser à l'eau ainsi que de courir autour des bassins, de jouer au ballon, à des jeux violents ou bruyants ; d'introduire et de porter des masques en verre, des palmes ou tout autre objet pouvant représenter un danger pour les installations des Clubs ou leurs Membres ; de former des groupes pouvant troubler la libre circulation des membres ; de circuler au sein des zones humides en chaussures de ville, baskets etc ; de pratiquer le naturisme et/ou le topless (seins nus) ; de détourner l'utilisation normale des pédiluves et installations ; de jouer avec tout objet contondant et de jeter tout objet dans l'eau ; de faire usage d'équipements musicaux ou d'instruments de musique et d'utiliser sifflets, sirènes ou tout autre objet bruyant ; de grimper aux installations et à tout aménagement des Clubs. Il est obligatoire pour les personnes ne sachant pas nager de porter des brassards. Le non-respect de ce règlement, après mise en demeure de s'y conformer restée infructueuse, pourra entraîner l'exclusion définitive.

4.5 - Autres règles particulières

L'utilisation des Saunas / Hammams / Jacuzzis est interdite au moins de 16 ans. Les Membres devront se rapporter aux règlements intérieurs spécifiques en vigueur dans chaque club et piscine pour l'utilisation des bassins.

Nom : _____ Signature _____
Numéro d'adhérent : _____
Date : _____

SAISON
2024-2025



PARTENARIAT SPORTIF

FOREST HILL

université
PARIS-SACLAY

430€
au lieu de 1020€/an au tarif public

ABONNEMENT ANNUEL

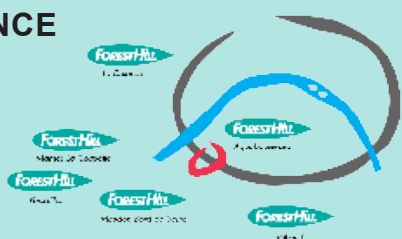


Aquaboulevard

L'ABONNEMENT PACHA FORME ... C'EST QUOI ?

6 CLUBS À PARIS ET EN ILE DE FRANCE

- Accès aux clubs 365 jours par an
- Espace Cardio-Muscu & Cours Collectifs
- Tennis, Squash, Badminton, Padel
- Coaching personnalisé
- Accès au parc aquatique de l'Aquaboulevard



POUR VENIR AVEC UN AMI

Pensez à l'option Friends pour seulement 19€ / mois supplémentaire.

Souscription et condition d'utilisation disponible à l'accueil de nos clubs.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

1. Compléter le formulaire ci-contre.
2. Joindre :
 - un chèque de **430€** à l'ordre de l'**agent comptable de l'UVSQ**
 - une photo d'identité
 - une photocopie de la Carte d'Identité (recto-verso) ou du Passeport
 - une photocopie du justificatif d'appartenance à l'Université Paris Saint Quentin (en-tête de bulletin de salaire)
3. Envoyer le dossier complet à l'adresse suivante :

UVSQ - Maison de l'étudiant
SCAPS - Bureau 107 - à l'attention de Mme Allegri
1 allée de l'astronomie - 78280 GUYANCOURT
4. Obtention de votre carte Pacha Forme :

Nouveau membre : vous la recevrez par courrier à l'adresse indiquée.
Reconduction : conservez votre carte, elle sera prolongée d'un an à son échéance.

UNE QUESTION ?

Contact FOREST HILL : du lundi au vendredi - de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
etudiant@forest-hill.com · 01 53 78 15 82

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2024 - 2025

Carte Pacha Forme ADULTE

Abonnement valable 1 an à compter de la date d'émission de la carte.

☐ 1^{ère} inscription ☐ Réabonnement : n° de membre 0 - 159 _____ - _____

École : _____

Civilité (à entourer) : Mme Mlle M.

À renseigner en **LETTRES CAPITALES**. Merci

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

N° : _____ Rue – Bld – Av. : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

E-Mail : _____@_____

Merci d'indiquer votre ou vos club(s) Forest Hill préféré(s)

- | | |
|--|---|
| ☐ Forest Hill Aquaboulevard | ☐ Forest Hill Villejuif |
| ☐ Forest Hill Versailles | ☐ Forest Hill Meudon - Bord de Seine |
| ☐ Forest Hill La Défense | ☐ Forest Hill La Marche - Marnes-La-Coquette |

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur (au verso).
J'atteste sur l'honneur la véracité des renseignements ci-dessus.

Fait à :

Signature :

Le :